

Journée d'appel de préparation à la défense et formation



Instituée en 1998 après la suspension du service national, la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement effectué à l'âge de 16 ans et l'âge de 18 ans. Elle constitue **une occasion privilégiée de contact avec les professionnels de la défense et d'information sur les questions de sécurité et de défense.**

La JAPD comprend **une sensibilisation des jeunes à leurs devoirs envers la nation et un enseignement sur les principes généraux de défense et les moyens qui lui sont consacrés.** Ces enseignements sont dispensés par des cadres militaires d'active ou de réserve.

Elle offre à la communauté militaire **l'occasion de présenter l'ensemble des métiers, civils et militaires, offerts au sein des armées.** Elle comporte en outre un module d'initiation à des gestes de premiers secours.

La JAPD touche chaque année une classe d'âge complète, soit environ 780 000 jeunes. Elle constitue **une opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté,** identifiés grâce à des tests de lecture permettant de déceler l'illettrisme. Ces jeunes peuvent être orientés, s'ils le souhaitent, vers des structures adaptées.

Le certificat de participation délivré en fin de journée est nécessaire aux jeunes pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire.

Le coût complet par personne de la JAPD est de 195 euros en 2008.

La JAPD sera rénovée et centrée sur sa mission fondamentale de sensibilisation des jeunes aux nouveaux enjeux de défense et de sécurité.